



Le droit de propriété et la mort du petit soldat

La bourgeoisie française n'avait pas attendu le Code civil de 1804 pour donner plus que des "lettres de noblesse" à la propriété. Si la prise de la Bastille, réalisée le 14 juillet 1789, avait signé une très nette remise en cause de la monarchie de droit divin, à peine une quarantaine de jours plus tard, le 26 août 1789, *La déclaration des droits de l'homme et du citoyen* indiquait on ne peut plus nettement le dieu et maître de la nouvelle société en proclamant, dans son article 17, le caractère "inviolable et sacré" du droit de propriété. Ni l'homme ni le citoyen de la "Déclaration" n'atteignaient à cette éminence, à cette dignité, qu'on pourrait croire "basiques" dans une démocratie, de disposer d'une vie, d'avance, inviolable et sacrée...

Un siècle plus tôt, tout juste en 1689, et au lendemain de l'Illustre Révolution (1688) qui avait vu la chute de Jacques II, l'Anglais John Locke - grand initiateur des Lumières et pourfendeur de la monarchie de droit divin - signalait parfaitement où passait désormais la ligne de démarcation entre la propriété et ce qui n'en est pas, fût-ce la vie humaine : "Nous voyons qu'un sergent qui peut donner à un soldat l'ordre de marcher sur la gueule d'un canon ou de se tenir sur une brèche où il est presque assuré d'être tué ne peut cependant pas ordonner à ce soldat de lui donner un penny de son argent; de même le général qui peut le condamner à mort pour avoir déserté son poste ou pour n'avoir pas obéi aux ordres les plus désespérés ne peut, malgré tout son pouvoir absolu de vie et de mort, disposer du moindre liard sur ce que possède ce soldat ni se saisir de la moindre parcelle de ses biens."

Alors, à combien de vies humaines évaluer à l'avance la reprise de cette grande parcelle de propriété que constituait l'Alsace-Lorraine? Peut-être cela pouvait-il se réaliser sans trop compter : le jeune paysan parcellaire appartenait généralement à une famille assez nombreuse, rassemblée sur une terre morcelée qu'il faudrait morceler encore, à moins qu'il ne faille, à certains fils, rejoindre les classes dangereuses rassemblées autour des industries, tandis que certaines de leurs sœurs se feraient domestiques chez tel ou tel bourgeois, ou tel ou tel hobereau... Comme l'avait constaté Napoléon Ier en son temps : la chair à canon, ce n'était sans doute pas ce qui manquait le plus...

Et voici, dans le contexte de 1914, ce qu'écrit à sa mère le 27 décembre un officier de vingt-quatre ans, le lieutenant Charles de Gaulle : "Cela m'a pourtant fait quelque peine de quitter ma 7^{ème} compagnie. Je ne l'avais commandée que dans les tranchées mais elle m'y avait pleinement satisfait. En deux mois déjà, elle avait perdu sous mes ordres 27 tués et blessés, ce qui n'avait rien d'excessif." Curieuse façon de placer sa peine et sa satisfaction... Deux mois plus tard, le 20 février 1915, il est capitaine. L'Ogre en herbe, usant de sa meilleure plume, s'adresse aux commandants de compagnie du 33^{ème} régiment d'infanterie : "C'est le grand effort de libération du territoire français que le 1^{er} corps a l'honneur de commencer. Les pertes importent peu si le résultat est acquis."

Cela, c'est pour le temps de guerre, et face à l'armée ennemie. En temps de paix, et face à la population civile, la grosse difficulté reste entière. Car les Papon, ça ne se rencontre pas à tous les coins de rue... Et sans les Papon, l'Ogre fait bien piètre figure. Nous le retrouvons donnant en octobre 1967 un avis autorisé sur son Premier ministre, Georges Pompidou, à Jacques Foccard (dont il faut, de toute nécessité, édulcorer le vocabulaire qu'il rapporte) : "Il n'exécute pas ma politique, il traficote tout le temps, il négocie, il arrange les choses. Or il n'est pas là pour arranger les choses ; il est là pour exécuter ou faire une politique. Mais, voyez-vous, lui, il n'a pas de c..., et ça, on n'y peut rien! Il aime négocier."

Voici maintenant le tour du ministre de l'Intérieur : "Et puis, bien entendu, Fouchet n'a pas de c..., et cela vous le savez bien, vous Foccard, vous me l'avez dit vous-même. - Non, mon Général! - Mais si, vous savez bien que c'est un incapable, qu'il n'a pas de coffre; alors, tout de suite, il s'est demandé comment il allait faire pour éviter d'avoir des ennuis. Le malheureux Joxe, c'est la même chose."

Pourtant, en voici un, Alexandre Sanguinetti, grand invalide de guerre (de Gaulle à Foccard, 4 avril 1968) : "C'est un type solide. Il a des c..., c'est quelqu'un!" Et puis vient la bourrasque de mai 68. Le Général est au plus bas relativement à ce qui pourrait se situer au-dessous de la ceinture dans l'ensemble des membres du Gouvernement (la parenthèse est de Foccard soi-même) : "Ce n'est pas de ma faute si mes ministres n'ont rien dans le ventre, si mes ministres n'ont pas de c... (expression qu'il a employée assez souvent à ce moment-là), s'ils n'ont pas de courage."

Est-ce à rire ou à pleurer?... La question est plutôt : de Gaulle, combien de morts?... Évidemment, beaucoup plus qu'on n'ose le penser avant d'y avoir regardé de plus près.